



COMMUNIQUE
N°2017-07/DGS/VB/RM

---00---

Objet : Contraintes de fonctionnement des services municipaux

En raison des barrages routiers, le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly informe la population des contraintes de fonctionnement qui en résultent pour les services municipaux.

Dans ces conditions et ce jusqu'à nouvel ordre, les missions d'ordre public seront assurées dans le respect du principe de continuité du service public, sous l'application de l'administration générale.

Le Maire remercie la population pour sa compréhension dans le contexte sociale qui impose ces mesures exceptionnelles.

Rémire-Montjoly, le 23 mars 2017



Le Maire,


Jean GANTY